

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 12

Artikel: Du rôle des sociétés d'officiers
Autor: Sarasin, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVII^e Année

N° 12

Décembre 1922

Nos abonnés voudront bien excuser les retards d'expédition des livraisons de novembre et décembre causés par la grève des typographes lausannois. Le contenu de ces livraisons, partiellement composé avant l'interruption du travail, n'a pu être complété depuis autant que l'actualité l'aurait demandé. La grève ayant pris fin, l'expédition de la REVUE redeviendra régulière.

Du rôle des sociétés d'officiers.

Notre armée passe actuellement par une crise sérieuse, qui provient essentiellement du désintérêt pour notre défense nationale. D'une part beaucoup de gens, se laissant impressionner par des idées pacifistes et méconnaisant tous les dangers que comporte pour notre pays la situation actuelle de l'Europe, rêvent de désarmement et trouvent nos dépenses militaires inutiles ou exagérées. D'autre part beaucoup de jeunes hommes, aux prises avec les difficultés de la vie moderne, se refusent à accomplir les sacrifices nécessaires pour devenir officiers ou pour prendre de l'avancement. On voit même des hommes, qui ont fait eux-mêmes des carrières honorables comme officiers, décourager leurs fils de suivre leur exemple, ou tout faire pour entraver la carrière militaire de leurs employés.

L'attachement pour notre armée existe encore, fort heureusement, à un haut degré dans les classes populaires et il est profondément réjouissant de constater le bon esprit qui, dans les écoles de recrues et les cours de répétition, anime nos troupes. Mais celles-ci, comme en tous pays, ont besoin d'être bien encadrées et la valeur de nos cadres dépend forcément de la qualité de nos officiers.

ment dans la plus large mesure du dévouement qui se manifeste dans les classes cultivées de notre peuple, seules capables de nous fournir les officiers dont nous avons besoin.

Dans cette période de crise, le rôle des sociétés d'officiers devient particulièrement important et il doit être bien compris.

Nous savons tous qu'un officier ne peut être à la hauteur de sa tâche, si, en dehors de ses périodes de service, il ne cherche pas à parfaire son éducation et son instruction de chef. Cette notion est incontestable et incontestée ; et pourtant combien d'officiers qui, dès qu'ils ont quitté l'uniforme, oublient leurs responsabilités et leur devoir militaire !

C'est à combattre cette inertie que nos sociétés d'officiers doivent appliquer leur activité principale, en organisant, aussi fréquemment que possible des exercices dont le but soit tantôt l'entraînement sportif, tantôt l'instruction tactique des officiers et plus particulièrement des lieutenants et des capitaines.

Je n'insisterai pas ici sur l'importance des exercices sportifs, qui est généralement reconnue, mais je dois remarquer que dans presque toutes nos sections il y a, à cet égard, un gros effort à réaliser, que le sport n'est pas du tout assez généralisé dans notre corps d'officiers et que, d'autre part, les exercices sportifs sont le meilleur moyen pour attirer à nos sections les jeunes officiers.

Quant à l'instruction tactique de nos officiers, elle doit retenir spécialement l'attention de nos sections et doit être entreprise avec méthode. Son but, essentiellement pratique, doit être de perfectionner le *sens tactique* de nos gradés, c'est-à-dire habituer ceux-ci à apprécier clairement une situation et un terrain donnés et à se faire un plan d'action clair et net. Cette vision claire des choses, cette résolution décidée, basée sur un raisonnement méthodique, sont des qualités indispensables à un chef de tout grade, qu'on n'acquiert que par l'exercice. Nos périodes de service trop courtes ne nous permettent pas de les développer suffisamment chez beaucoup de nos officiers ; elles doivent être exercées en dehors du temps de service, sous la direction de nos sections.

Il est indispensable pour arriver à ce résultat de travailler

le plus possible sur le terrain, en variant les thèmes et en étudiant non seulement la manœuvre et le combat proprement dits, mais toutes les questions qui s'y rattachent, en particulier l'exploration, qui est en général si imparfaitement pratiquée dans notre armée, les moyens de liaison et de transmission, que nous employons encore d'une façon trop schématique, la surveillance et la sûreté.

Dans nos cours tactiques de brigade, des exercices de ce genre sont pratiqués; il ne serait donc pas difficile de trouver dans tous nos cantons des officiers capables d'en organiser et diriger de semblables.

Il est indispensable aussi que nos sections s'intéressent activement à l'*instruction du tir* et que non seulement elles organisent des exercices de tir pour les officiers qui en font partie, mais prennent une part active au tir des soldats en dehors du service.

Il serait très désirable que nos sections d'officiers entrent en relation suivie avec les *clubs athlétiques* de la jeunesse, qui se développent partout actuellement, que les jeunes officiers participent eux-mêmes aux exercices athlétiques et qu'ils encouragent les soldats à faire de même.

L'*instruction militaire préparatoire* est un très beau champ d'activité spécialement pour nos jeunes officiers. Dans plusieurs de nos cantons, elle végète lamentablement faute de l'appui de ceux qui devraient la faire vivre et lui faire porter des fruits.

Enfin, il y a nos *sections de sous-officiers*, dont beaucoup sont animées du meilleur esprit et travaillent sérieusement au perfectionnement de leurs membres. Nos sous-officiers méritent notre appui et ils en ont besoin. Le contact entre officiers et sous-officiers doit être constant ; il doit se manifester dans une franche collaboration aussi en dehors des périodes de service.

En résumé, pour stimuler nos officiers au sentiment de leur responsabilité, il importe moins de les convier à de nombreuses conférences ou de les associer à la discussion de questions dont la portée dépasse la plupart d'entre eux, que d'exiger d'eux un travail et une activité utiles pour eux-mêmes et pour les autres.

Si nos sociétés d'officiers savent s'astreindre à une activité persévérande, si nos officiers reprennent avec entrain les traditions de dévouement militaire de leurs devanciers, leur zèle pour l'armée, qu'ils manifesteront autour d'eux dans les milieux civils, contribuera mieux que toute autre chose à réveiller dans toutes les classes de notre population l'intérêt pour notre défense nationale et à détruire bien des préjugés.

*Le Président du C. C. de la Sté. des Officiers,
SARASIN, colonel-div.*

